

ASSEMBLEE GENERALE

MSA COTES NORMANDES

26 juin 2025

MOTION GENERALE

Les élus affirment leur attachement à la MSA comme organisme de protection sociale pour le milieu agricole.

SANTE

L'Assemblée générale demande aux Pouvoirs publics :

- de développer des dispositifs spécifiques d'accompagnement des patients dans le prolongement des PRADO (Programme d'accompagnement du retour à domicile) et plus particulièrement dans le cadre des hospitalisations ambulatoires
- que toutes les femmes salariées et non-salariées agricoles, qui pendant leur grossesse exercent certaines activités professionnelles à risque, puissent bénéficier d'un arrêt pathologique spécifique
- que les implants dentaires soient pris en charge dans les conditions de la Classification Commune des Actes Médicaux, sans restriction
- d'améliorer la prise en charge les troubles dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) afin d'apporter un bon accompagnement des enfants concernés

FAMILLE

La législation actuelle conduit à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes locataires d'un logement appartenant à un membre de leur famille. Compte tenu du fait que ce dispositif est particulièrement inadapté et pénalisant en milieu agricole, dans le cas où la présence du locataire (salarié ou non-salarié) à proximité de l'exploitation est indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise, **l'Assemblée générale demande** que cette condition familiale soit abrogée.

Les délégués de l'Assemblée générale demandent également :

- la révision du mode de calcul de la prime d'activité dans sa globalité et en particulier pour les parents bénéficiant d'une pension alimentaire
- la création d'une allocation familiale dès le premier enfant à charge qui soit versée durant toute la période de scolarisation

RETRAITE

L'Assemblée des délégués demande :

- qu'en ce qui concerne l'amélioration des retraites des femmes, la majoration de pension pour enfant prenne la forme d'un forfait assorti d'un montant plancher (et non d'un pourcentage) quel que soit le revenu
- que les exploitants puissent bénéficier d'un compte pénibilité en fonction des risques liés à leur travail afin de pouvoir partir à la retraite avant l'âge légal
- que tous les enfants inscrits sur le livret de famille soient reconnus pour le calcul du montant de la retraite

COTISATIONS

Les délégués de l'Assemblée générale demandent que les pouvoirs publics ne procèdent pas à un report automatique des cotisations pour tous les exploitants et employeurs de main d'œuvre en cas de crise agricole ou sanitaire.

Les délégués souhaitent que chaque caisse de MSA puisse être à l'initiative de la suspension (ou non) des cotisations.

Les délégués demandent également :

- que le nombre de points « retraite » attribués, pour les exploitants agricoles, soit strictement proportionnel au revenu déclaré
- que des allègements de cotisations soient étudiés pour les exploitants obligés de faire abattre leur cheptel par décision administrative
- de faire évoluer la réglementation afin que les avaloirs soient déplafonnés au-delà des 75 % des cotisations sociales de l'année précédente et ainsi de tenir compte de la fluctuation des cours et de son impact sur la trésorerie
- qu'une réflexion soit menée afin de proposer, pour les montes occasionnelles effectuées par les jockeys drivers de trot, par ailleurs, salariés agricoles, un statut leur permettant de bénéficier d'une protection sociale minimale (AT/MP) dans le cadre de leur activité secondaire